

EMPLOYÉ DE COMPTABILITÉ

1/ **Dénomination de la qualification :**

Employé de comptabilité

2/ **Objet de la qualification :**

L'employé de comptabilité réalise les opérations comptables de base.

3/ **Contenu de la qualification :**

- Tenue de comptes clients / fournisseurs,
- Rapprochements bancaires et comptables, remises en banque,
- Facturation, encaissements, relances clients selon procédures préétablies,
- Passation d'écritures élaborées par les comptables,
- Application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise.

4/ **Extensions possibles dans la qualification :**

- Secrétariat (accueil clientèle et fournisseurs / frappe de courrier...).

5/ **Classement :**

- Échelon correspondant au contenu principal de la qualification : 3
- Échelons majorés accessibles : 4 / 5
 - . en fonction de l'exercice des extensions possibles décrites au paragraphe 4,
 - . en fonction de l'application de critères valorisants (art. 3.02 d) de la convention collective).

6/ **Modes d'accès à la qualification (*liste modifiée*) :**

- Par décision directe du chef d'entreprise, en fonction des compétences du salarié, appréciées par rapport au contenu de la qualification (paragraphe 3).

7/ **Possibilités d'évolution professionnelle :**

- Verticale :
 - . comptable (fiche N.6.1),
 - . comptable confirmé (fiche N.9.1).
- Transversale :
Voir Panorama